

## **Vaccins: simplification pour les familles.**

Un accord a été souscrit le 24 août 2017 entre les trois Services Sanitaires Locaux (ASL) de Toscane (centre, nord-est et sud-ouest), l'ANCI (Association Nationale des Communes Italiennes) Toscane et le Bureau Scolaire Régional.

Il prévoit que toutes les écoles communiquent les listes des enfants inscrits aux ASL, qui vérifieront la situation vaccinale de chaque enfant et contacteront les familles pour l'éventuelle régularisation.

Toutes les familles recevront par courriel une communication de la part des Services pour l'Enfance.